

Pôle collèges et patrimoine départemental Direction du Pôle Affaire suivie par Catherine VIELA

Tél: 05 44 00 10 59 Réf.: PCPD//2022-3921

SNEP-FSU Limoges A l'attention de Madame Lucile GRES Et de Monsieur Dominique PARVILLE

24 route de Nexon

87000 LIMOGES

Limoges, le 2 4 JUIN 2022

Objet : accès des collèges de la Ville de Limoges aux installations sportives

Madame, Monsieur,

Suite à la réunion du 17 mai dernier avec les chefs d'établissement et les coordonnateurs EPS des collèges limougeauds, vous me sollicitez pour répondre à un certain nombre de questions. Celles-ci ont pu être abordées lors de cette réunion où chacun a pu s'exprimer sur ce dossier complexe des équipements sportifs de la Ville de Limoges utilisés par les collégiens.

Vous abordez dans votre courrier du 19 mai la question de l'accès aux équipements sportifs, en termes de créneaux de réservation. La direction des collèges a procédé au calcul du nombre d'heures nécessaires et fait une proposition dans ce sens à chaque établissement. Leurs réponses sont la plupart du temps en adéquation et les écarts sont en cours d'examen afin d'essayer de répondre au mieux aux sollicitations.

Il est certain que la présence de plus d'équipements sportifs sur la commune serait bénéfique pour les collèges ; c'est pourquoi le Département est prêt à soutenir l'investissement de la Ville de Limoges à hauteur de 4 millions d'euros sur la durée du mandat, à condition bien sûr que la Ville développe des projets. L'état des équipements existants est également en question, et sur ce sujet encore c'est la Ville qui est propriétaire et qui est donc garante de l'entretien de ses gymnases.

Néanmoins, conscient des problèmes que cela peut engendrer pour les collèges, le Département souhaite mettre en place plusieurs actions. Tout d'abord, l'établissement d'une charte d'utilisation des locaux, ainsi que la réalisation d'un état des lieux sont envisagés en collaboration avec les services de la Ville afin de permettre un meilleur suivi de l'état de l'équipement.

Par ailleurs, le Département engage une réflexion sur le développement de nouvelles solutions permettant plus de souplesse d'utilisation pour les collèges. Un premier plan d'investissement sera proposé lors de la prochaine séance du budget.

.../...

haute-vienne.fr

Conseil departemental de la Haute-vienne 11, rue François Chénieux - CS 83112 - 87031 LIMOGES CEDEX 1 - Tél. 05 55 45 10 10